

Amiens, le 7 décembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

FG/FL n° 15 - 648

**DPAE 2 – Gestion
des personnels
d'encadrement**

Affaire suivie par :
Vincent BARA
Chef de bureau DPAE 2
Tél. :
03 22 82 37 73

**DPAE 3 – Gestion
des personnels
d'administration**

Affaire suivie par :
Fabienne GERARD
Chef du bureau DPAE 3
Tél. :
03 22 82 38 71

Fax :
03 22 82 37 69
Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
de 8h00 à 18h00
du lundi au vendredi

Particulièrement signalé

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

Chancelier des Universités

à

Messieurs les Présidents d'université

Messieurs les Inspecteurs d'académie - Directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale de l' AISNE, de l'OISE et de
la SOMME

Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.

Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.

Monsieur le directeur du CANOPÉ

Mesdames et Messieurs les directeurs de la DRJSCS et des DDCS

Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de
mission

Mesdames et messieurs les délégués académiques

Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Objet : **Mobilité des personnels administratifs, sociaux et de santé**

- *mouvement interacadémique des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)*
- *mouvements nationaux des médecins de l'Education nationale et des conseillers techniques de service social*
- *mouvement vers les COM et MAYOTTE des AAE et des SAENES*

J'ai l'honneur de vous informer que la note de service ministérielle relative à la carrière et à la mobilité des personnels administratifs, sociaux et de santé a été publiée au bulletin officiel spécial n°10 du 19 novembre 2015.

Vous voudrez donc bien demander aux personnels susceptibles de participer aux opérations ci-dessus de prendre connaissance des dispositions prévues par cette note de service accessible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr (rubrique bulletin officiel).

La consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants et la saisie des demandes de mutation s'effectuent uniquement via l'**application internet AMIA**, à l'adresse suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia> (**Attention changement d'adresse**)



ou à partir du site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr> (rubrique : « concours, emplois et carrières » / personnels administratifs, sociaux et de santé/promotions, mutations),



aux dates suivantes :

- Mouvement interacadémique des AAE et des SAENES
- Mouvement vers les COM et Mayotte des AAE et des SAENES

Saisie des vœux	Edition de la confirmation de demande et renvoi du dossier par l'agent	Transmission des dossiers par les académies à la DGRH	Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	Remontée des classements (PPr)	CAPN
du jeudi 10 décembre 2015 au jeudi 7 janvier 2016 inclus	du vendredi 8 au mardi 12 janvier 2016 inclus	jusqu'au mardi 2 février 2016	jusqu'au vendredi 26 février 2016	date limite : vendredi 4 mars 2016	SAENES mardi 22 mars 2016 AAE : jeudi 24 mars 2016

- Mouvement national des Médecins de l'éducation nationale et des conseillers techniques de service social :

Saisie des vœux	Edition de la confirmation de demande	Remontée des dossiers par les Rectorats	Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	Remontée des classements CTSSAE sur PPr	CAPN
du mardi 26 janvier 2016 au jeudi 11 février 2016 inclus	du vendredi 12 février 2016 au jeudi 3 mars 2016 inclus	jusqu'au vendredi 18 mars 2016	jusqu'au mardi 26 avril 2016	date limite : jeudi 28 avril 2016	MEN jeudi 30 juin 2016 CTSSAE : mercredi 1 ^{er} juin 2016

Attention : à l'issue de la période de saisie des vœux, les agents devront à nouveau se connecter sur le site AMIA pour imprimer personnellement leur confirmation de demande de mutation aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie



Grégory CHEVILLON